

Réunion du Conseil Municipal du mercredi 21 avril 2010 placée sous la présidence de Bertrand Ringot, Maire de Gravelines.

A. Aménagement urbain

1. Présentation par la Communauté Urbaine de Dunkerque et débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable du Plan Local d'Urbanisme communautaire.

L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Communautaire, lancée en 2003 par la Communauté Urbaine de Dunkerque fait suite à la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, votée en décembre 2000. Cette loi est destinée à donner aux agglomérations un outil de planification urbaine cohérent sur un territoire de projets.

Le Plan Local d'Urbanisme Communautaire permet de prendre en compte l'ensemble du territoire dans ses dimensions environnementales, de transports et de mobilité, d'habitat, de préservation des ressources, de gestion du foncier et de dynamique de développement économique, conformément aux orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), à l'échelle de la région Flandre-Dunkerque.

La loi SRU prévoit un débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, avant l'élaboration du zonage et du règlement. Après que le Conseil Communautaire ait débattu sur ces orientations lors de sa séance du 10 décembre 2009, les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable doivent faire l'objet d'un débat au sein des Conseils Municipaux des Communes membres de la Communauté Urbaine, conformément à l'article L123-18 du Code de l'Urbanisme.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance de la présentation des documents par les représentants de la Communauté Urbaine, puis de débattre sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Communautaire.

Ce rapport a été présenté à la Commission extra municipale "Projet de Ville (aménagement), Urbanisme et Développement Durable, TIC".

2. Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au Maire.




A. Aménagement urbain suite

3. Autorisation de dépôt de permis de construire – Extension de l'école Pierre Loti.

La Ville de Gravelines envisage l'extension de l'école maternelle située Square Pierre Loti, afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à effectuer le dépôt de permis de construire pour ces travaux.

La Commission extra municipale "Projet de Ville, Urbanisme et Développement Durable, TIC" a émis un avis favorable à l'unanimité.


 **Adopté à l'unanimité**

4. Autorisation de dépôt de permis de construire modificatif – Travaux d'aménagement de l'hôtel de ville – construction d'un sas extérieur.

La Ville de Gravelines envisage la construction d'un sas extérieur et l'aménagement d'un nouveau parvis sur l'entrée de la Mairie, côté rue des Clarisses.

Il est donc demandé au Conseil Municipal : d'autoriser le Maire à effectuer le dépôt de permis de construire modificatif pour ces travaux ; de solliciter auprès de Dunkerque Grand Littoral le déclassement de la partie de la voirie correspondante du domaine communautaire.

La Commission extra municipale "Projet de Ville, Urbanisme et Développement Durable, TIC" a émis un avis favorable à l'unanimité.

 **Adopté à l'unanimité**


5. Autorisation de dépôt de permis de construire – Travaux de restauration du clos couvert du Moulin Lebriez.

La Ville de Gravelines envisage d'effectuer des travaux de restauration du Moulin Lebriez. S'agissant d'un monument inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, il convient de déposer un permis de construire pour ces travaux.

L'opération comprend notamment le remontage des ailes, mais aussi la réfection des charpentes à l'intérieur. La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'agence Nathalie T'KINT, Architecte du Patrimoine.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à effectuer le dépôt de permis de construire pour ces travaux.

La Commission extra municipale "Projet de Ville, Urbanisme et Développement Durable, TIC" a émis un avis favorable à l'unanimité.

 **Adopté à l'unanimité**

6. Zone d'activité économique du Guindal – Dénomination de voiries nouvelles.

Dans le cadre de la création de la Zone d'Activité Economique du Guindal, il s'avère nécessaire de procéder à la nomination des voiries créées.

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer ces voies : "Charles Fourier" et "Jean-Baptiste Godin".

La Commission extra municipale "Projet de Ville (aménagement), Urbanisme et Développement Durable, TIC" a émis un avis favorable à l'unanimité.



Adopté

Abstention : 1 (Liste "Une alternative pour Gravelines")



7. Dénomination de circuits VTT et VTC.

Par Délibération du 5 avril 1993, la Commission Permanente du Conseil Général du Nord a décidé la valorisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées. Il s'avère nécessaire de procéder à la nomination de deux circuits : VTT et VTC.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de les dénommer ainsi : Circuit n° 1 : "Circuit du PArc des Rives de l'Aa", Circuit n° 2 : "Circuit des fortifications à la mer".

La Commission extra municipale "Projet de Ville, Urbanisme et Développement Durable, TIC" a émis un avis favorable à l'unanimité.



Adopté

Abstention : 1 (Liste "Une alternative pour Gravelines")

8. Demande de subvention au Conseil Général du Nord – Création d'une aire de service pour camping-cars.

On expose au Conseil que la ville de Gravelines a engagé depuis plusieurs années une démarche de développement touristique sur son territoire. Le site portuaire du quai des Islandais et celui de la ville fortifiée engendrent d'année en année une fréquentation croissante de camping-cars.

Il devient donc nécessaire de procéder à la création d'une nouvelle aire de service de camping-cars afin de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions cette catégorie de touristes. L'aire de service sera réalisée, rue de la gendarmerie, pour un coût estimatif avant appels d'offres de 34 300 € HT.

Afin d'aider au financement de cette dépense, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le

Conseil Général du Nord (sur la politique d'aide à l'hôtellerie durable de plein air) une subvention de 5 500 € maximum au taux de 50% sur un plafond de travaux subventionnables de 11 000 € HT.

La Commission municipale "Finances – Administration Générale – Ressources Humaines" a émis un avis favorable à la majorité.



Adopté à l'unanimité



B. Développement urbain

9. Bilan 2009 des acquisitions et cessions immobilières

Conformément à l'article L.2241-1 2ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Il y a donc lieu de présenter les acquisitions et cessions réalisées en 2009 : il s'agit des actes de vente ou d'échange effectivement signés en 2009.

Le bilan a été présenté à la Commission extra municipale "Projet de Ville (aménagement), Urbanisme et Développement Durable, TIC".

10. Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine privé – 24 rue Roger Salengro



La ville de Gravelines entend mener une procédure d'incorporation à son domaine privé, de l'immeuble en l'état d'abandon, cadastré Section AN n° 630 sis 24 rue Roger Salengro, par le biais de la procédure dite des biens sans maître.

Cette loi transfère en effet la propriété desdits biens aux communes et non plus à l'Etat. En l'espèce, l'immeuble dépend d'une indivision complexe existant entre les ayants-droit de M. Charles Tacquet et Mme Léonie Gens, tous deux décédés. Cette succession, ouverte depuis 1978, n'est à ce jour toujours pas clôturée.

Il est donc proposé au Conseil d'accepter le principe d'incorporation au domaine privé de la commune de la parcelle cadastrée Section AN n° 630.

La Commission extra municipale "Projet de Ville, Urbanisme et Développement Durable, TIC" a émis un avis favorable à l'unanimité.



Adopté à l'unanimité

11. Acquisition à l'État – Maison de l'Éclusier 23 quai des Islandais

L'Etat est propriétaire de l'ancienne maison des Éclusiers, sise 23 quai des Islandais. Cet immeuble est à l'état d'abandon depuis plusieurs années.

Différents échanges entre la commune et le service France Domaines, gestionnaire des biens de l'Etat, ont eu pour objet l'acquisition de cet immeuble cadastré Section AT n° 79 d'une superficie de 951 m².

Il est donc proposé au Conseil d'acquiescer ledit immeuble cadastré section AT n° 79 d'une superficie de 951 m² au prix de 80 000 €.

La Commission extra municipale "Projet de Ville, Urbanisme et Développement Durable, TIC" a émis un avis favorable à l'unanimité. La Commission municipale "Finances - Administration Générale - Ressources Humaines" a émis un avis favorable à la majorité.



Adopté à l'unanimité

12. Acquisition à l'indivision Neuquelman Nouveau Polder



Le projet de construction et d'exploitation du Terminal Méthanier, sur le site dit Le Clippon, nécessite la mise en place de mesures compensatoires environnementales. Une de ces mesures consiste en l'aménagement d'une zone d'alimentation (dite nourricerie) pour

les oiseaux migrateurs, sur la commune de Gravelines sur une zone identifiée entre la déchetterie et la lagune, composée de propriétés essentiellement privées.

Dans ce contexte, différents échanges entre la commune et l'indivision Neuquelman ont eu pour objet l'acquisition des parcelles cadastrées Section BD n°s 23 et 34 d'une superficie de 23 734 m².

Par courriers des 23 mars 2010 et 06 avril 2010, les indivisaires propriétaires, ont notifié leur accord pour vendre lesdites parcelles, à la commune de Gravelines, au prix de 35 000 €.

Il est donc proposé au Conseil d'acquiescer les parcelles cadastrées section BD n°s 23 et 34 d'une superficie de 23 734 m² au prix de 35 000 €.

La Commission extra municipale "Projet de Ville, Urbanisme et Développement Durable, TIC" a émis un avis favorable à la majorité. La Commission municipale "Finances - Administration Générale - Ressources Humaines" a émis un avis favorable à la majorité.



Adopté

Contre : 1 (Liste "Une alternative pour Gravelines")

13. Acquisition à l'indivision Vendiesse 5 rue Vanderghote

Pour répondre au projet de réaménagement de la Médiathèque, différents échanges entre les services de la Ville et l'étude de Maître Roussel, notaire, ont eu pour objet l'acquisition de tout ou partie de l'immeuble sis 5 rue Vanderghote, appartenant à l'indivision Vendiesse.

Après instruction technique, il est opportun pour la commune d'acquiescer partiellement les parcelles cadastrées Section AX n°s 72 et 90, à savoir une partie de l'immeuble bâti et du jardin.

Après négociations, l'indivision s'est engagée à vendre ladite partie de l'immeuble au prix de 250 000 euros.

Il est donc proposé au Conseil d'acquiescer cet ensemble cadastré Section AX n°s 72 et 90 en partie d'une superficie totale d'environ 1 200 m² au prix de 250 000 €.

La Commission extra municipale "Projet de Ville, Urbanisme et Développement Durable, TIC" a émis un avis favorable à la majorité. La Commission municipale "Finances - Administration Générale - Ressources Humaines" a émis un avis favorable à la majorité.



Adopté

Contre : 1 (Liste "Une alternative pour Gravelines")




14. Vente à M. et Mme Samiez – rue Guy Mollet

M. et Mme Samiez, demeurant 10 rue Guy Mollet à Gravelines, occupent sans titre une partie de la parcelle de terrain non bâtie, cadastrée Section AB n° 860 (superficie d'environ 1m²), attenante à leur propriété et appartenant à la Ville de Gravelines.

Dans un souci de régularisation, ils ont sollicité l'acquisition de cette parcelle, s'engageant en date du 24 mars 2010 pour l'achat de cette bande de terrain moyennant le prix de 25 €.

Il est donc proposé au Conseil de céder ladite partie de parcelle de terrain moyennant ce prix.

La Commission extra municipale "Projet de Ville (Aménagement), Urbanisme et Développement Durable, TIC" a émis un avis favorable à l'unanimité. La Commission municipale "Finances – Administration Générale – Ressources Humaines" a émis un avis favorable à la majorité.

 **Adopté à l'unanimité**




C. Sport et vie associative

15. Subvention exceptionnelle à l'Association des Décorés du Travail du canton de Gravelines

L'association des Décorés du Travail a pour objet de regrouper les décorés du Travail, de resserrer les liens de camaraderie et de solidarité et assurer la défense de leurs droits. Elle fête cette année ses 50 ans et souhaite à cette occasion organiser une cérémonie protocolaire, suivie d'un repas spectacle le Dimanche 10 octobre, afin de réunir et mettre à l'honneur tous les adhérents de l'association.

Il est proposé au Conseil de verser à l'association une subvention exceptionnelle de 2 500 € afin de prendre en charge les frais d'animation.

La Commission extra-municipale "Citoyenneté et Démocratie Locale" a émis un avis favorable à l'unanimité. La Commission municipale "Finances – Administration Générale – Ressources Humaines" a émis un avis favorable à la majorité.

 **Adopté à l'unanimité**

16. Bilan du Fonds d'Initiatives Jeunes

Année 2009

On rappelle la convention passée avec l'Association Atouts Ville, qui gère le Fonds d'Initiatives Jeunes et les termes de la délibération du 30 Novembre 1998, qui prévoit que chaque année un bilan détaillé et chiffré d'évaluation des sommes et prestations octroyées est à présenter devant le Conseil Municipal.

Le bilan a été présenté à la Commission extra municipale "Jeunesse". Le bilan pour 2009 est donc présenté au Conseil Municipal.

17. Bilan du Fonds d'Actions Citoyennes – Année 2009

On rappelle la convention passée avec l'Association Atouts Ville, qui gère le Fonds d'Actions Citoyennes et les termes de la délibération du 17 Juin 1998, qui prévoit que chaque année un bilan détaillé et chiffré d'évaluation des sommes et prestations octroyées est à présenter devant le Conseil Municipal.

Le bilan a été présenté à la Commission extra municipale "Citoyenneté et Démocratie Locale". Le bilan pour 2009 est donc présenté au Conseil Municipal.


D. Culture – Communication Relations extérieures

18. Demande de subvention à la D.R.A.C. Nord-Pas-de-Calais – Archives municipales de Gravelines.

Les Archives Municipales de Gravelines opèrent depuis 1997 un plan de restauration et de reliures des archives anciennes et modernes. Chaque année, un budget est ainsi consacré à ces travaux, effectués par des prestataires reconnus et habilités. La cellule patrimoine de la D.R.A.C. Nord-Pas-de-Calais peut soutenir cette action de préservation du patrimoine écrit.

La ville de Gravelines sollicite donc de la D.R.A.C. Nord-Pas-de-Calais, une subvention d'un montant 4 000 € HT sur un montant total de 7 353,46 € HT de dépenses prévues cette année pour ce programme.

La Commission municipale "Finances – Administration Générale – Ressources Humaines" a émis un avis favorable à la majorité.

 **Adopté à l'unanimité**

E. Environnement


19. Mise en œuvre d'une charte municipale sur les antennes relais de téléphonie mobile.

Les technologies numériques font l'objet depuis une dizaine d'années d'une pénétration extrêmement rapide et massive qui suscite la crainte d'une partie de la population. Certes, l'accès au haut débit mobile pour tous et par conséquent le déploiement de la téléphonie mobile et de son réseau de couverture est un enjeu majeur pour le développement économique et l'attrac-

tivité des territoires, mais il convient de jeter désormais les jalons d'un véritable partenariat entre les opérateurs de téléphonie mobile et la municipalité dans une optique de développement maîtrisé en toute transparence.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire ou l'Elu Délégué à signer la charte sur les antennes relais annexée à cette délibération avec les représentants des opérateurs de téléphonie mobile. Celle-ci doit permettre d'établir les moyens de surveillance à proximité des antennes, de fixer des objectifs de mesure de champs électromagnétiques, de clarifier les procédures d'implantation des futures antennes et de poser les conditions d'informations de la population.

La Commission extra municipale "Environnement et Risques Majeurs" a émis un avis favorable à l'unanimité.

 **Adopté à l'unanimité**


F. Emploi – action sociale

20. Participation à l'opération "Tickets Loisirs 2010" – Caisse d'Allocations Familiales de Dunkerque

Dans le cadre de sa politique du Temps Libre, La Caisse d'Allocations Familiales a mis en place depuis 1998 le dispositif «Tickets Loisirs», qui a pour objectif de faciliter l'accès des jeunes les plus démunis à des activités sportives, culturelles et de loisirs, à des centres de loisirs sans hébergement et à des mini-camps.

Il est proposé au Conseil de renouveler notre participation financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 2,10 € par enfant soit pour cette année la somme de 1 096,20 €.

La Commission municipale "Finances – Administration Générale – Ressources Humaines" a émis un avis favorable à la majorité.

 **Adopté à l'unanimité**


G. Affaires budgétaires et financière

21. Présentation du compte de gestion de l'exercice 2009

On présente au Conseil Municipal le compte de gestion de l'exercice 2009 du Receveur.

Il est proposé au Conseil d'adopter ce Compte de Gestion.

La Commission municipale "Finances – Administration Générale – Ressources Humaines" a émis un avis favorable à la majorité.

 **Adopté à l'unanimité**

22. Compte administratif 2009

On a remis aux membres de la Commission "Finances – Administration Générale – Ressources Humaines" et aux autres Conseillers Municipaux le rapport de présentation et le Compte Administratif 2009 de la Ville de Gravelines.

L'annexe, consultable au bureau des élus pour le groupe

majoritaire, a été remise à chacun des groupes d'opposition.

 **Adopté**

Contre : 1 (Liste "Une alternative pour Gravelines")

Abstention : 1 (Liste Ouverture pour un Espoir Gagnant)

23. Affectation des résultats de l'exercice 2009

On précise que, suite à l'examen du Compte Administratif, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats du Compte Administratif 2009.

A la clôture de l'exercice 2009, ce résultat cumulé de fonctionnement s'établit à 7 485 905,56 €, et le besoin de financement en section d'investissement à 3 669 278,89 €.

Il propose au Conseil Municipal d'affecter à la section d'investissement 6 390 841,23 €, permettant de couvrir en totalité le besoin de financement, mais aussi de financer à hauteur de 2 721 562,34 € les crédits d'investissement reportés. Le solde, soit 1 095 064,33 €, étant reporté à nouveau. Ces résultats seront incorporés au Budget supplémentaire 2010.

La Commission municipale "Finances – Administration Générale – Ressources Humaines" a émis un avis favorable à la majorité.

 **Adopté**

Contre : 1 (Liste "Une alternative pour Gravelines")

24. Vente du chalutier Jean XXIII à la Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritime

En 2003, la ville de Gravelines et l'association Père Duval avaient envisagé de redonner une seconde vie au navire Jean XXIII. La ville a donc acheté ce bateau de pêche afin qu'il puisse être reclassé en navire de plaisance et donc mis à disposition de l'association. Or, l'arrivée de la réglementation dénommée "division 224" (2004) puis de la "division 240" (2008), toutes deux relatives aux navires de plaisance ont compliqué ce projet. L'état de dégradation du bateau et les coûts engendrés par son pompage régulier ont rendu la situation préoccupante. Décision a donc été prise de vendre le bateau sans le moindre succès.

Plutôt que de procéder à la destruction de l'unité, La ville de Gravelines souhaite donc répondre positivement à la requête de M. Bernard Lecomte, président de la Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritime, qui souhaite acquérir, au nom de la Fédération, le Jean XXIII pour l'euro symbolique.

La Fédération Régionale Pour la Culture et le Patrimoine Maritimes s'est engagée à restaurer le bateau au sein de son chantier d'insertion calaisien et à faire en sorte qu'il conserve le nom de Jean XXIII. Le bateau deviendra par la suite un ambassadeur de notre patrimoine maritime. Cette issue apparaît donc la plus favorable d'autant qu'elle permet d'éviter la destruction de ce symbole de notre patrimoine maritime tout en lui offrant une seconde vie.

La Commission municipale "Finances – Administration Générale – Ressources Humaines" a émis un avis favorable à la majorité.

 **Adopté**


Abstention : 1 (Liste "Une alternative pour Gravelines")

25. Subvention D.R.A.C. Nord-Pas-de-Calais - Amortissement – Médiathèque - Création d'un nouveau service : accès à l'information pour le public handicapé.

Dans le cadre de la création d'un nouveau service permettant l'accès à l'information pour le public handicapé, une subvention de la D.R.A.C. du Nord Pas-de-Calais a été accordée à la Commune de Gravelines pour un montant de 14 506 €.

Conformément à l'instruction M14, cette subvention peut faire l'objet d'un amortissement dont la durée ne peut excéder celle des biens acquis soit 2 ans. Il est décidé de procéder à l'amortissement et d'ouvrir les crédits correspondants sur le budget 2010.

La Commission municipale " Finances- Administration Générale – Ressources Humaines " a émis un avis favorable à la majorité.

 **Adopté à l'unanimité**

H. Administration générale

26. Commission consultative des Services Publics Locaux – Travaux 2009.

On informe le Conseil Municipal qu'il convient de présenter les travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en 2009, qui s'est réunie à deux reprises sous la présidence de Jérôme Notebaert.

Elle a examiné le rapport 2007/2008 du délégué Vauban Plein Air pour le camping, et la partie financière du rapport 2007 du délégué Numéricâble, pour le réseau câblé. Le rapport 2008 de Numéricâble n'a quant à lui jamais été transmis par le délégué, malgré plusieurs demandes.

Le 29 janvier 2009, LD Collectivités est devenu le nouveau titulaire de la Délégation de Service Public pour la gestion et la modernisation du réseau câblé de télédistribution. Lors des deux réunions de la commission, une information a été donnée concernant la mise en œuvre du nouveau contrat, notamment sur le transfert entre Numéricâble et LD Collectivités, l'avancée du déploiement de la fibre et les relations avec le nouveau délégué.

Les travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en 2009 ont été présentés à la Commission municipale " Finances – Administration Générale – Ressources Humaines ".

27. Information – Remplacement d'un membre non élu – Commission extra municipale "Culture et Animation du Patrimoine".

On rappelle au Conseil que Mlle Dominique Duval a été nommée par le Maire en tant que membre non élu de la Commission extra municipale "

Culture et Animation du Patrimoine ".

Du fait de sa démission, il convient de la remplacer au sein de cette Commission extra municipale.

Ce rapport a été présenté à la Commission municipale " Finances – Administration Générale – Ressources Humaines ".

28. Information – Remplacement d'un membre non élu – Commission extra municipale "Jeunesse".

On rappelle au Conseil que M. Jonathan Carru a été nommé par le Maire en tant que membre non élu de la Commission extra municipale " Jeunesse ".

Du fait de sa démission, il convient de la remplacer au sein de cette Commission.

Ce rapport a été présenté aux Commissions extra municipale " Jeunesse " et municipale " Finances – Administration Générale – Ressources Humaines ".

29. Résiliation des conventions Ville/SEM GGE – Reprise des activités par la ville.

On propose au Conseil, afin de mettre en place l'Etablissement Public Industriel et Commercial pour la gestion du complexe Sportica, de résilier, au 30 avril 2010 à

24h00, les conventions existantes entre la Ville et la SEM Gravelines Gestion Equipement et l'ensemble des contrats qui pourraient subsister.

La résiliation de ces conventions est liée à la reprise par la Ville de l'ensemble des activités de la SEM Gravelines Gestion Equipement. Une procédure de dissolution de la société a donc été amorcée.

Les activités qui avaient été confiées à la SEM reviennent donc à la Ville, au 30 avril 2010 (24h00), avec l'ensemble des contrats et engagements en cours à cette date et les biens affectés jusqu'alors à la SEM. L'ensemble sera transféré pour gestion à l'EPIC au 1er mai (0h00).

Il est donc également proposé au Conseil de reprendre l'activité de la SEM GGE au 30 avril à 24h00, et de reprendre les contrats et engagements de la SEM GGE, les immobilisations affectées ou propriétés de la structure ainsi que leurs biens propres à la date du 30 avril à 24h00.

La Commission municipale " Finances – Administration Générale – Ressources Humaines " a émis un avis favorable à la majorité.

 **Adopté**

Abstention : 1 (Liste "Une alternative pour Gravelines")

30. Résiliation des conventions Ville/Association Sportica – Reprise des activités par la ville.

On propose au Conseil, afin de mettre en place l'Etablissement Public Industriel et Commercial pour la gestion du complexe Sportica, de résilier, au 30 avril 2010 à 24h00, les conventions existantes entre la Ville et l'association Sportica et l'ensemble des contrats qui pourraient subsister.

La résiliation de ces conventions est liée à la reprise par la Ville de l'ensemble des activités de l'association Sportica ; l'objet de l'Association, la gestion des équipements sportifs, ne pouvant plus être réalisé. Une procédure de dissolution de l'Association a donc été amorcée.

La gestion des équipements sportifs objet de l'Association revient donc à la Ville, au 30 avril 2010 (24h00), avec l'ensemble des contrats et engagements en cours à cette date et les biens affectés jusqu'alors à l'Association. L'ensemble sera transféré pour gestion à l'EPIC au 1er mai (0h00).

Il est donc également proposé au Conseil de reprendre l'activité de l'Association Sportica au 30 avril à 24h00, et de reprendre les contrats et engagements de l'Association Sportica, les immobilisations affectées ou propriétés de la structure ainsi que leurs biens propres à la date du 30 avril à 24h00.

La Commission municipale " Finances – Administration Générale – Ressources Humaines " a émis un avis favorable à la majorité.

 **Adopté**

Abstention : 1 (Liste "Une alternative pour Gravelines")

31. Création d'un établissement public industriel et commercial.

On rappelle au Conseil la délibération du Conseil Municipal du 24 mars dernier, concernant le projet de création d'un Etablissement Public Industriel et Commercial pour la gestion du complexe Sportica.

Ce projet a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux et au Comité Technique Paritaire. La Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 2 avril 2010 a émis un avis favorable à la majorité. Le Comité Technique Paritaire réuni le 16 avril 2010 a émis un avis favorable.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil - de créer, à la date du 1er mai 2010 – 00h00, un Etablissement Public Industriel et Commercial dénommé " Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs " pour gérer et exploiter les équipements de l'espace de sports et de loisirs dit Sportica, ses annexes et les activités qui peuvent y être proposées. - d'adopter les statuts de l'EPIC, annexés à la présente délibération.

- d'attribuer à l'EPIC les montants suivants : 2 006 932,00 € pour la dotation initiale ; et pour l'année 2010 : 96 866,67 € pour la subvention au cinéma, 325 333,33 € pour l'utilisation des salles par les associations gravelinoises, et 111 800,00 € pour l'utilisation des salles par les écoles gravelinoises

- de remettre à l'EPIC, à compter du 1er mai 2010, les contrats et engagements de l'association Sportica et de la SEM GGE en cours au 30 avril 2010, les immobilisations affectées ou propriétés de chacune des deux structures dont il aura été fait retour à la Ville au jour de la dissolution et, pour les biens propres des

deux structures, au jour du bilan de liquidation. Ces états annexés aux statuts de la Régie seront, le cas échéant, mis à jour au 30 avril et arrêtés définitivement avec le bilan de liquidation.

La Commission municipale " Finances – Administration Générale – Ressources Humaines " a émis un avis favorable à la majorité.

 **Adopté**

Abstention : 1 (Liste "Une alternative pour Gravelines")

32. Désignation du directeur et des membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Industriel et Commercial

On informe le Conseil qu'il convient de désigner les organes dirigeants de l'EPIC " Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs ". Il est rappelé que le conseil d'administration est composé de 9 membres répartis dans deux collèges : le premier comprend 7 membres représentants du conseil municipal, et le second, 2 membres choisis pour leur compétence professionnelle au regard des activités de la régie ou pour leur représentativité des usagers.

Monsieur le Maire propose de désigner au titre du premier collège : Bertrand Ringot – Paul Valette – Richard Olek - Bernard Faucon – Daniel Wilmot – Emmanuel Lichtenstajn – Jacqueline Meersseman Et au titre du second collège : Jean-Claude Talleux et Jacques Decriem.

Il convient également de procéder à la désignation du directeur de l'EPIC. Monsieur le Maire propose de désigner Gilles Renaut.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces désignations.

La Commission municipale " Finances – Administration Générale – Ressources Humaines " a émis un avis favorable à la majorité.

 **Adopté**

Contre : 1 (Liste "Une alternative pour Gravelines")

33. Information préalable sur les mises à disposition de personnel communal à la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs.

On expose au Conseil que la Ville met à disposition de l'association Sportica du personnel communal.

Du fait de la création de l'EPIC " Régie gravelinoise des équipements de sports et de loisirs " et de la dissolution à venir de l'association " Sportica ", il convient de modifier les mises à disposition de personnel au profit de l'EPIC.


Le Conseil Municipal est donc informé des mises à dispositions, auprès de la Régie gravelinoise des équipements de sports et de loisirs, à compter du 1er mai 2010, pour une durée de 3 ans, du personnel concerné.

La Commission municipale " Finances – Administration Générale – Ressources Humaines " a émis un avis favorable à la majorité.

I. Ordre du jour complémentaire

Octroi de la garantie de la Ville pour le rachat des bâtiments d'Aquanord Gravelines

Rappel de la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mars dernier relative à la situation d'Aquanord, première ferme aquacole de France. Considérant l'intérêt pour la Ville de Gravelines de contribuer à assurer la pérennité de cette entreprise afin de sauvegarder l'emploi. Le futur repreneur d'Aquanord pourrait bénéficier d'un «lease-back» : une société de portage du territoire achèterait les bâtiments d'Aquanord pour les lui louer ensuite avec option d'achat. La Ville a la possibilité de garantir une partie de l'emprunt nécessaire à l'achat de ces bâtiments. Il est donc proposé au Conseil d'adopter le principe d'accorder, avec la Communauté Urbaine de Dunkerque si celle-ci délibère en ce sens, une garantie d'emprunt à la société de portage qui achèterait les bâtiments d'Aquanord.

 **Adopté à l'unanimité**

Compensation écologique du Terminal Méthanier - Transfert de l'emprise foncière



Le projet de construction et d'exploitation du Terminal Méthanier sur le site dit «le Clipon» nécessite la mise en place de mesures compensatoires environnementales. Une de ces mesures consiste en l'aména-

gement d'une zone d'alimentation (dite nourricerie) pour les oiseaux migrateurs, et ce, sur la commune de Gravelines. L'arrêté préfectoral en date du 31 juillet 2009 impose que cette mesure soit réalisée sur un fonds d'au moins 20 hectares d'un seul tenant. La zone identifiée se situe entre la déchetterie et la lagune et se compose de propriétés d'une part en cours d'acquisition par la commune et d'autre part appartenant à la Communauté Urbaine de Dunkerque. La commune entend confier l'emprise foncière de la mesure à Dunkerque LNG. Il est donc proposé au Conseil d'officialiser l'engagement de la commune, sous réserve du strict respect préalable des engagements antérieurs souscrits par Dunkerque LNG, de transférer l'emprise foncière du projet via un bail emphytéotique et par conséquent de signer la convention dite « pérenne » proposée par Dunkerque LNG.



Adopté

Contre : 1 (Liste "Une alternative pour Gravelines")

J. Questions diverses

Devenir du parc de logements EDF

Journal du Conseil Municipal

Journal d'Information gratuit,
édité par la Mairie de Gravelines
Place Charles Valentin - 59 820 Gravelines
Tél : 03 28 23 59 00
<http://www.ville-gravelines.fr>

Directeur de la publication : Bertrand Ringot
Responsable de la rédaction : Claudine Barbier
Rédaction : Service Communication
Réalisation : Service Communication
servicecommunication@ville-gravelines.fr